

Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA

20 août 2001, Tallinn, Estonie

La séance est ouverte à 9h00.

1. Allocution de bienvenue

LE PRESIDENT souhaite la bienvenue aux membres à la réunion du Comité exécutif de l'AMA. Ils sont réunis à l'occasion d'une journée très spéciale : le dixième anniversaire de la nouvelle indépendance de l'Estonie. Il souhaite également la bienvenue aux membres du Conseil, qui auditeront le déroulement de cette réunion du Comité exécutif.

Plus de 115 personnes assisteront aux réunions de l'AMA, sans compter les représentants des médias, ceci démontre le considérable intérêt que le travail de l'AMA soulève, notamment la décision qui sera prise le lendemain concernant son siège permanent.

2. Liste de présence

Voir (Annexe).

3. Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif du 1er juin 2001

LE PRESIDENT demande s'il y a des commentaires sur le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif qui a eu lieu au Cap le 1er juin 2001.

A moins d'une modification soumise avant la fin de la matinée, ce procès-verbal sera considéré comme un compte rendu correct de la réunion du Cap et comme tel sera approuvé.

DECISION

Le procès-verbal de la réunion du Comité exécutif du 1er juin 2001 est approuvé et dûment signé.

4. Observateurs

LE PRESIDENT signale la présence d'un certain nombre d'observateurs envoyés par le Conseil ibéro-américain des sports, l'UNESCO, le Comité Olympique Estonien, la Commission antidopage lituanienne, l'Association mondiale des olympiens. Le Comité Olympique Estonien assistera également à la réunion du Conseil de la Fondation le lendemain.

5. Siège permanent

A) Rapport du Comité d'évaluation

LE PRESIDENT rappelle que les membres ont reçu le rapport avant la réunion aux alentours du 8 août, ils ont donc eu le temps de l'examiner. C'est désormais un document public.

M. CTVRTLİK s'adresse aux officiels des gouvernements, aux représentants sportifs et aux athlètes qui composent le Comité exécutif de l'AMA.

En qualité de président du Comité d'évaluation du siège de l'AMA, créé par les membres du Comité exécutif pour évaluer efficacement les sites éventuels du futur siège de l'AMA, il se présente devant eux à la fois honoré et en toute humilité. Honoré parce que le Comité exécutif a confié au Comité d'évaluation une tâche aussi importante et humble pourtant car ce travail ne pouvait être absolument parfait.

Il demande aux membres de se reporter au tableau financier à la page 97 du rapport.

En tant que président de ce Comité d'évaluation, il s'estime dans la position exceptionnelle de pouvoir adresser des félicitations tout à fait particulières aussi bien aux représentants des parties sportives que des parties gouvernementales de l'AMA. Des félicitations dont le Comité d'évaluation tirent tout l'avantage. Le Comité a eu le privilège de recevoir des dossiers de candidature d'un tel niveau qu'il en est resté complètement enthousiaste, surpris et effrayé. Enthousiaste du fait de la maîtrise avec laquelle ces dossiers étaient présentés, rendant leur évaluation facile, surpris par les divers avantages offerts et effrayé, parce que le seul conseil que leur avait donné le Président Dick Pound était : « Ne revenez pas en disant que toutes ces villes sont exceptionnelles ». En réalité, chacune de ces candidatures était de très haut niveau. Néanmoins, les raisons pour lesquelles il souhaitait adresser des félicitations aux membres était leur courage et leur persévérance dans la création et le développement d'une idée comme l'Agence Mondiale Antidopage. Il y a seulement quelques années, l'AMA comme telle n'existait pas, pas de contrôles inopinés, pas d'agence pouvant coordonner la recherche dans le monde entier et attribuer des ressources conséquentes à ces efforts, aucun moyen à la disposition des autorités gouvernementales et sportives pour collaborer à la lutte contre la pratique la plus paralysante, l'usage des drogues dans le sport et, au-delà, dans la société d'une manière générale. Mais ce rêve est désormais une réalité. Les membres ont donné de leur personne et de leur temps, et les candidatures qu'il va maintenant présenter témoignent du succès de leurs efforts. C'est pour cette raison qu'il tenait à les applaudir.

Avant de poursuivre, il souhaite présenter les membres de l'équipe d'évaluation des sites :

David Howman, président du Comité légal de l'AMA et représentant du gouvernement néo-Zélandais (faisant office de président de l'Agence néo-zélandaise de lutte contre le dopage dans le sport) représentant la partie gouvernementale de l'AMA, Anders Besseberg, président de l'Union Internationale de Biathlon, représentant les Fédérations internationales d'hiver et la partie sportive de l'AMA, et l'orateur, membre du Conseil de l'AMA, joueur américain de volley-ball olympien à trois reprises, membre de la commission des athlètes du CIO qui faisait office de président de ce Comité.

Ils étaient accompagnés par Harri Syväsalmi, secrétaire général de l'AMA, sur lequel on pouvait compter pour connaître les conditions et les besoins futurs du personnel de l'AMA, Erkki Savolainen, consultant en bâtiment, dont la présence s'est révélée inestimable dans l'analyse physique des sites proposés pour le siège permanent de l'AMA, et Shannan Withers qui, en tant que membre du personnel de l'AMA, a pris en charge l'ensemble des tâches administratives de l'équipe.

Avant tout, il souhaite préciser que le Comité d'évaluation a pris sa mission avec tout le sérieux exigé, comme chacune des villes candidates en attestera. Il s'est évertué à poser les questions et a entrepris des enquêtes permettant de dévoiler de manière satisfaisante les meilleurs scénarios que chacune des villes pouvait éventuellement proposer. Il a procédé conformément au mandat confié par le Conseil de l'AMA en mars 2000, renforcé et précisé par son Comité exécutif au cours de sa réunion en Afrique du Sud de juin 2001.

Il tient également à faire savoir aux membres que la confidentialité a été absolument et strictement respectée. Les discussions s'en sont tenues au groupe concerné. Aucune information n'a été divulguée en dehors du groupe et ni portée à la connaissance de qui que ce soit en dehors de l'absolue nécessité. En outre, pour éviter une quelconque influence de la part des membres du personnel et des experts faisant partie de l'entourage, le Comité d'évaluation s'est réuni seul, avant et après chacune des visites pour rassembler le matériel et évaluer ce qui était présenté. Il estime, à partir des conversations avec nombre des membres, et les questions ont été posées pas plus tard que deux jours avant la transmission du rapport aux membres, que l'équipe a respecté ces conditions et il lui en est particulièrement reconnaissant.

L'évaluation des villes candidates pour devenir le nouveau siège de l'AMA a entraîné des discussions. M. CTVRTLIK passe à la présentation de la méthode utilisée pour cette évaluation. Il s'agira de quelque chose de connu pour certains des membres, tandis que pour d'autres, c'est tout nouveau. Il souhaite s'assurer que chacun dans l'assistance comprendra comment le Comité d'évaluation est parvenu aux conclusions figurant dans le rapport.

Il est possible de prendre connaissance de la méthode suivie à partir du programme qui a été distribué aux membres :

| Date/s | Objets |
|------------|--|
| Début 2000 | Définition de l'ensemble des critères d'évaluation précisant les |

| | |
|--|--|
| | conditions spécifiques du siège permanent |
| 29 août 2000 | L'AMA invite tous les CNO et leurs ministres des Sports à faire acte de candidature pour accueillir l'AMA, en fournissant les informations nécessaires précisées par les critères. |
| 23 octobre 2000 | Réception de 10 dossiers de candidature. |
| 14 Novembre 2000 | Les dossiers sont examinés par le Conseil de la Fondation de l'AMA et six villes sont retenues comme candidates définitives : Bonn, Lausanne, Lille, Montréal, Stockholm et Vienne. |
| | Les membres du Comité d'évaluation sont nommés par le Conseil de la Fondation. |
| | Critères d'évaluation définitifs et approbation du système de coefficients. |
| Décembre 2000 | Phase II, phase finale, matériel d'enquête transmis aux candidates. |
| 1er mars 2001 | Réception du dossier des villes candidates par l'AMA. |
| 6 mars 2001 | Elimination de la candidature de la ville de Lille, France, pour ne pas avoir satisfait aux directives de présentation des dossiers de candidature (<i>Réunion du Comité exécutif de l'AMA – Lausanne, Suisse</i>). |
| 03/04 & 05/06 avril 2001 | Visite des sites par le Comité d'évaluation : Bonn et Vienne. |
| 18/19 avril 2001 | Visite du site de Lausanne par le Comité d'évaluation. |
| 24/25 & 27/28 avril 2001 | Visites des sites de Stockholm et Montréal par le Comité d'évaluation. |
| Immédiatement après chaque visite de site individuelle | Notification formelle adressée à chaque ville l'avisant qu'elle dispose de cinq jours ouvrables à compter de l'issue de la visite pour faire parvenir les précisions demandées et/ou toute nouvelle information en plus de celles contenues dans le dossier écrit. |
| Cinq jours ouvrables après les visites des sites individuelles | Réception de toutes les informations complémentaires telles que demandées à chaque ville. |
| 15/16 mai 2001 | Réunion du Comité d'évaluation et de l'équipe de soutien pour la production des rapports de faits <i>(Lausanne, Suisse)</i> . |
| 1er juin 2001 | Rapport d'étape au Comité exécutif de l'AMA <i>(Le Cap, Afrique du Sud)</i> . |
| 8 juin 2001 | Distribution des rapports factuels aux villes candidates pour examen et approbation (dans les dix jours ouvrables suivants). |
| 22 juin 01 | Date limite pour la transmission par les villes candidates des réponses aux rapports factuels. |
| 01/02 juillet 2001 | Réunion du Comité d'évaluation (membres votant seulement) pour la mise en forme des recommandations etc. <i>(Los Angeles, USA)</i> . |
| 3 juillet – 7 août 2001 | Mise au point des rapports et des recommandations pour le Comité exécutif de l'AMA et le Conseil de la Fondation (y compris traduction et compilation physique etc.). |
| 8 août 2001 | Matériel d'information envoyé aux membres du Comité exécutif et du Conseil de la Fondation (dans le cadre des documents d'information en prévision des réunions). |
| 20 août 2001 | Présentation au Comité exécutif de l'AMA |

| | |
|--------------|---|
| | (Tallinn, Estonie). |
| 21 août 2001 | Présentation et vote par le Conseil de la Fondation de l'AMA (Tallinn, Estonie). |

Tel est donc le processus qui a été adopté; approuvé en Afrique du Sud et strictement respecté pour en assurer l'intégrité.

Deux modèles ont été utilisés pour l'évaluation. Le premier modèle de base faisait appel aux coefficients définis par le Conseil de Fondation de l'AMA. Le deuxième modèle utilisé en renfort pour confirmer les résultats du premier était celui des Nations unies intitulé *Decision Matrix*.

Les critères d'évaluation et l'échelle des coefficients ont été approuvés par le Conseil en mars 2000 et de nouveau entérinés au Cap en juin 2001.

Le graphique final apparaissant à l'écran a été obtenu avec les critères transmis au Comité d'évaluation par le Conseil de l'AMA. La longueur des barres sur le graphique a fait l'objet d'une étude. La longueur des barres s'explique de la manière la plus simple. Trois membres ont procédé à l'évaluation intégrale des villes candidates en toute indépendance, au cours de la réunion à Los Angeles. Ils ont saisi les résultats sur ordinateur, sans s'autoriser de variation, et leur ont donné la forme de ce graphique. Il souligne que les différences sont infimes. L'une des barres semble un peu plus longue que les autres, mais cette petite variation peut être due au fait que l'un des membres a accordé un "4" au lieu d'un "2" dans une seule catégorie affectée d'un coefficient plus élevé. C'est pourquoi, les membres du Comité d'évaluation partagent l'avis que chacune des trois villes en tête du classement ferait un lieu d'élection excellent pour l'AMA. Les différences de résultats sont incroyablement minimes. Le modèle proposé par *Decision Matrix* mis au point par les Nations unies a été utilisé pour confirmer les résultats obtenus grâce aux critères transmis par le Conseil de l'AMA. Les résultats sont très similaires, mais il en résulte principalement la présence constante d'un écart manifeste entre les trois villes les mieux placées et les deux suivantes.

Le Comité d'évaluation souhaite soulever quelques points qui pourraient intéresser les membres du Conseil. Bien que l'échelle de coefficients et les deux modèles aient été utiles, certains domaines n'ont peut-être pas été révélés de manière adéquate par ces résultats. Il limitera l'examen aux trois villes arrivées en tête, Lausanne, Montréal et Vienne, dans la mesure où, à son avis, les deux modèles ont démontré que ces trois villes s'étaient distinctement différenciées des autres.

M. CTVRTLIIK prend les trois villes par ordre alphabétique.

Il commence par Lausanne : le dossier offre de bons avantages financiers, de bonnes infrastructures, d'excellentes conditions légales, des installations légèrement au-dessus de la moyenne et un excellent historique dans la lutte contre le dopage. Toutefois, il reste deux facteurs à prendre en considération. Le premier est l'excellent statut juridique que la Suisse et le Canton de Vaud accordent déjà à l'AMA. Comment cela aurait-il dû être pris en compte dans les données? Cela a-t-il été classé à un niveau plus élevé dans cette catégorie que pour Vienne alors même que Vienne pouvait offrir le même niveau sinon plus élevé mais qui n'avait pas encore eu l'occasion de le faire ? Il serait également négligent de ne pas mentionner la question du lieu par rapport aux Fédérations Internationales. Nombre de personnes des différentes parties ont par le passé, autant que récemment, exprimé l'opinion selon laquelle la proximité du siège actuel de l'AMA avec le Comité International Olympique et les Fédérations Internationales qui y sont installés est un élément négatif majeur. Par ailleurs, et avec le même poids, nombreux sont ceux qui lui ont déclaré qu'il ne pouvait être plus pratique pour le siège de l'AMA que d'être installé à proximité de nombre de ses utilisateurs. Le Comité d'évaluation ne s'est pas prononcé sur ce point. Comme tel, cela permet aux membres du Conseil de l'AMA d'évaluer le mérite de ces deux points de vue en fonction de ce qui leur semble approprié.

Le dossier de Montréal se situe sur le même plan. Ce dossier est au-dessus de la moyenne pour les locaux, l'infrastructure est bonne, l'historique de lutte contre la drogue est excellent et le domaine juridique est satisfaisant avec une perspective extrêmement solide sur le plan financier. Mais au moment de prendre en compte la solide composante financière de ce dossier, le comité d'évaluation s'est trouvé placé face au dilemme suivant : si Montréal offrait deux fois plus d'argent est-ce que son résultat financier devrait être deux fois plus élevé ? Qu'advierait-il si Montréal offrait quatre fois plus

d'argent, serait-il quatre fois mieux ? Le résultat devrait-il être quatre fois plus élevé ? Comment cela devrait-il être pris en compte ? Le Comité d'évaluation a affecté à Montréal les points les plus élevés de toutes les villes candidates dans la catégorie financière, mais cela est-il suffisant à la lumière de ce qui est offert ? M. CTVRTLİK souligne l'engagement financier exceptionnellement solide que Montréal est prêt à prendre mais, une fois encore, il demande aux membres du Conseil de l'AMA de se souvenir de tout cela au moment de passer au vote.

Enfin, il souhaite proposer quelques réflexions sur le dossier de Vienne. C'est le dossier qui s'est indéniablement le plus amélioré entre le moment de l'offre initiale et celui de la visite du comité d'évaluation. Vienne propose une très bonne infrastructure, un historique de lutte contre le dopage dans le sport légèrement plus court, la possibilité de disposer d'excellentes conditions juridiques, une composante financière solide et manifestement les locaux les plus impressionnants de toutes les villes candidates. Mais le Comité d'évaluation a dû faire face à une autre décision dans ce cas : si une ville candidate offre un espace de bureaux au-dessus et au-delà des exigences requises par l'AMA, quel devrait en être l'évaluation ? Dans ce cas, le Comité d'évaluation a demandé d'avoir la possibilité de sous-louer de l'espace. Mais en ce qui concerne la question générale sur la manière de tenir compte des ces locaux qui sont indéniablement supérieurs à tous ceux des autres villes candidates, le Comité leur a accordé la note la plus élevée. Est-ce cependant suffisant ? Si les locaux étaient bien plus impressionnants que n'importe lequel des autres villes candidates, alors même que des locaux moins bien ferait un siège tout à fait satisfaisant, est-ce que ces derniers devraient être pénalisés et des points supplémentaires accordés à Vienne d'une façon ou d'une autre ? De nouveau, le Comité d'évaluation a fait de son mieux, tout en s'efforçant de s'en tenir au cadre des critères fixés par le Conseil. Il souligne cependant que les locaux proposés par Vienne sont nettement supérieurs à tous les locaux offerts par les villes candidates.

Le Comité d'évaluation a dû envisager ces questions ainsi que de nombreuses autres, tout en tenant compte des exigences futures de l'AMA. Devait-il analyser ce qui serait le mieux pour l'AMA au cours des quelques prochaines années ou devait-il analyser les projets sur les critères des nécessités de l'AMA dans dix ou quinze ans ? Est-ce que les avantages financiers d'un dossier devaient être analysés en relation avec le budget actuel de 15 millions de dollars de l'AMA ou en fonction d'une somme qui augmentera certainement, dans la mesure où les obligations et les responsabilités de l'organisation augmenteront sans doute ? A ces questions comme à de nombreuses autres, le Comité d'évaluation ignorait le point de vue du Conseil et il n'avait certainement pas la possibilité d'y répondre dans le cadre des critères d'évaluation fixés. Le Comité a donc fait appel au meilleur jugement possible en le combinant au bon sens et à un certain pragmatisme. Il estime que ses conclusions représente un tableau exact des propositions des villes candidates. Les membres du comité se sont efforcés d'effectuer une analyse en profondeur, qui, en toute sincérité, selon M. CTVRTLİK apparaît honnêtement dans ce rapport d'évaluation. Les villes ont été examinées d'un œil impartial et ils sont parvenus à la conclusion que Lausanne, Montréal et Vienne se distançaient des deux autres villes, en dépit du fait que les cinq villes dans leur ensemble avaient présenté d'excellents dossiers. Lausanne, Montréal ou Vienne pourrait fournir un excellent futur siège à l'Agence Mondiale Antidopage, bien que chaque ville présente des points forts et faibles. Il est convaincu que les trois villes distinguées pourront offrir un siège permanent excellent pour l'AMA.

LE PRESIDENT remercie M. Ctvrtlik de son très bon travail, soutenu par le fait qu'il n'a reçu aucune critique tout au long de ce processus d'évaluation. Il s'agit là d'un rapport très professionnel, dont le Comité d'évaluation peut être fier.

M. CRICK demande si l'absence de numéros sous les villes dans le tableau de la page 91 est délibérée.

M. CTVRTLİK répond qu'il s'agit bien d'une omission délibérée.

Les facteurs dont il vient de parler dans son rapport sont ceux que les membres devraient prendre en compte pour différencier les trois villes. Il ne recommande pas de se fier aux chiffres rapprochés sur les graphiques.

M. VERBRUGGEN se réfère au dossier de Vienne. Il a noté dans le rapport qu'un accord existerait selon lequel l'AMA serait reconnue comme une entité intergouvernementale. Cela a-t-il été garanti, ou bien l'AMA devra-t-elle s'en remettre à la décision prise par la Communauté européenne ?

M. HOWMAN répond que l'AMA a reçu l'engagement du gouvernement autrichien d'un statut intergouvernemental lequel n'exige aucune législation, ni approbation de la Communauté européenne. Il a reçu trois offres différentes : l'un est le statut de pointe qui pourrait avoir besoin de l'assentiment

de la Commission européenne, l'autre est un statut sur la base du modèle employé pour le Danube qui serait très satisfaisant du point de vue juridique et le troisième est tout ce qui peut être concocté sur le plan légal.

LE PRESIDENT remercie le Comité d'évaluation de son rapport. Il sera entendu le lendemain par l'ensemble du Conseil.

DECISION

Le rapport du comité d'évaluation est approuvé.

B) Procédure de vote et protocole s'y rapportant (mise à jour)

LE PRESIDENT indique qu'il n'y a pas eu de proposition de modification de la procédure de vote depuis la décision prise au Cap, le Conseil procédera donc sur la base de cette décision.

Se référant au document 5b (1.4) du dossier (Annexe), M. CRICK demande si une majorité est nécessaire.

LE PRESIDENT répond que s'il devait rester deux villes dans la course, la ville obtenant le plus de voix l'emporterait.

DECISION

La procédure de vote se déroulera sur la base de la décision prise par le Comité exécutif au Cap en juin 2001.

C) Conflit d'intérêts

LE PRESIDENT indique que la question des conflits d'intérêts a été soulevée à propos du vote des membres du Conseil pour le siège permanent.

M. HOWMAN indique qu'après la réunion du Cap, un avis juridique a été obtenu (Annexe) de l'avocat de l'AMA. Cet avis a été résumé comme suit : *Attendu que, durant sa réunion du 30 juillet 2001, l'interprétation du Comité légal de l'avis juridique ci-dessus mentionné est que ni le droit suisse, ni le règlement général des conflits d'intérêts adopté par le Conseil de l'AMA en mars 2000 n'empêchent les membres du Conseil de la Fondation ressortissant d'un pays où est située une ville candidate de prendre part au vote pour ladite élection, hormis si les membres considérés tirent un avantage ou un bénéfice personnels de l'attribution du siège de l'AMA, ou s'ils font partie des organes officiels de la ville candidate concernée, ou s'ils ont été nommés par ladite ville.*

LE PRESIDENT signale que la seule personne confrontée à un conflit d'intérêts est le Dr Garnier. Il travaille pour l'AMA pratiquement à plein temps, et il estime qu'il serait inapproprié de voter pour le siège permanent, pour cette raison il a donc demandé à être excusé. Il propose que le Conseil recommande la participation au vote de tous les membres de l'AMA à l'exception du Dr Garnier.

DECISION

La proposition de recommander au Conseil que tous les membres de l'AMA à l'exception du Dr Garnier participent au vote pour le choix du site du siège permanent de l'AMA est approuvée.

D) Vice-président

LE PRESIDENT annonce que n'étant pas, pour sa part, confronté à un conflit d'intérêts et il se tient prêt, en cas d'éventuelle égalité, à déterminer le choix final, cette question pourrait donc être reportée à la prochaine réunion du Conseil en novembre 2001.

M. CODERRE estime qu'un vice-président pourrait être élu, pour le cas où le Président serait empêché de présider une réunion.

LE PRESIDENT est d'accord mais la question devra être abordée en novembre.

DECISION

La question d'un vice-président est reportée à la prochaine réunion du Conseil en novembre 2001.

6. Plan stratégique (mise à jour)

LE PRESIDENT demande au secrétaire général de présenter la mise à jour du Plan stratégique au Comité exécutif.

LE SECRETAIRE GENERAL déclare que le processus se poursuit, en dépit de l'accord intervenu sur le Plan stratégique au Cap. Sans le Plan, il n'aurait pas été possible de préparer un budget et des plans d'action pour l'année à venir, ni possible non plus d'établir un plan d'entreprise.

M. WADE reprend les documents du Plan stratégique contenus dans les dossiers des membres : les feuilles d'information pour le Comité exécutif (Annexe), les documents de décision pour la réunion du Conseil (Annexe), qui consistent essentiellement en ce que les membres ont reçu au Cap avec les mises à jour appropriées en tenant compte de la décision pour le Conseil de la Fondation, le Plan stratégique (Annexe); un résumé du processus d'examen et les modifications (Annexe), qui ont été mises à jour dans plusieurs secteurs pour reprendre les discussions du Cap et enfin le projet du système de notation et d'évaluation des performances (Annexe).

En résumant les discussions du Cap, l'une des choses les plus importantes a été l'accent mis sur les stratégies de marketing et de communication.

Par ailleurs, il est également nécessaire de faire que l'AMA rende compte de ses finances et d'indiquer le programme des priorités.

Il y a également la nécessité d'un budget à long terme qui sera présenté en novembre, reprenant les priorités de programme du Plan stratégique.

Il a également été décidé qu'il était sensé de définir un thème pour la Conférence mondiale pour le Code. Ceci est un exemple de la manière dont les choses doivent changer en fonction des besoins.

MME LINDÉN remercie le personnel de l'AMA d'avoir réalisé un Plan stratégique aussi ambitieux. Il existe quelques considérations sur la contribution européenne au budget de fonctionnement de l'AMA pour 2002. Les problèmes en Europe ne doivent pas être interprétés comme un signe d'absence d'engagement politique envers le travail de l'AMA. En sa qualité de représentante des gouvernements européens, elle s'inquiète des délais des procédures budgétaires de l'AMA. Les procédures budgétaires nationales ne permettent pas beaucoup de modifications aux propositions budgétaires existantes à cette étape avancée, d'autant moins lorsque les gouvernements sont obligés de contribuer directement au budget de l'AMA. Des plafonds pour les réserves budgétaires annuelles de l'AMA, au moins pour les trois ou cinq années à venir, sont essentiels pour les préparations budgétaires propres aux gouvernements. Sinon on ne peut s'attendre à ce que les contributions gouvernementales soient versées avant un délai d'au moins un à deux ans calendaires.

Elle propose que l'AMA se souvienne des impératifs des gouvernements pour la question des budgets. Les gouvernements ont besoin de connaître les plafonds budgétaires pour l'année suivante au cours du printemps. Il est mal commode pour les gouvernements que l'AMA discute son budget de l'année suivante aussi tard qu'en novembre.

LE PRESIDENT est certain que cette demande pourra être satisfaite. Le Plan stratégique devrait indiquer les chiffres généraux pour l'année à venir. La question sera abordée au point 8 de l'ordre du jour. La façon dont cela sera organisé lui est égal, pour autant que les gouvernements se mettent d'accord entre eux sur la façon de s'organiser.

M. CODERRE estime que les gouvernements ont une occasion exceptionnelle de montrer leur foi dans l'internationalisation du mouvement. Il est nécessaire d'assurer que les gouvernements prendront une part active dans l'organisation. L'importance ne concerne pas uniquement les personnes présentes à la réunion actuelle, un message doit être envoyé au public en général. Chaque décision doit dès lors être prise dans un but précis d'internationalisation du mouvement. Le besoin se fait sentir d'assurer l'équité et de lancer des ponts pour combattre la perception d'eurocentrisme.

Il a rencontré le Dr Rogge à Edmonton, qui lui a confirmé son plein soutien à l'AMA. L'AMA devrait envoyer un message conséquent au monde, selon lequel, par le biais de l'internationalisation et de l'harmonisation, elle propose un plan d'action applicable et une vision précise à court et à long termes.

LE PRESIDENT félicite M. Coderre, les gouvernements devraient se commettre d'avantage dans les activités de l'organisation, notamment dans le domaine de l'harmonisation. Ceci ne sera pas facile, mais si on y arrivait, ce serait remarquable.

L'idée de l'internationalisation est implicite dans tout ce que fait l'AMA. Le dopage est un problème dans le monde entier qui appelle une solution mondiale.

Le Plan stratégique que le Comité exécutif adopte et qu'il recommande au Conseil est un plan auquel les gouvernements contribuent à 50%, et il est essentiel d'être uni sur ce Plan stratégique.

Il espère que le Conseil donnera son accord au Comité exécutif pour aller de l'avant au sujet de ce Plan. Il s'agit d'un document évolutif et la transformation en programme d'action de tout ce qui figure sur les documents demandera beaucoup de travail.

Sur le plan concret, M.CODERRE demande s'il est possible, par le biais du Comité légal ou du Comité Standards et Harmonisation, de disposer d'un comité hybride avec la possibilité pour les gouvernements de fournir une mise à jour de l'action de l'IICGADS et de la réunion du 16 avril 2002 à Kuala Lumpur, comprenant les informations sur ce qui devrait arriver à l'avenir.

LE PRESIDENT soutient l'idée d'un comité hybride, non seulement pour le suivi mais également pour mettre en forme la réunion d'avril 2002.

M. CODERRE indique qu'on s'est déjà mis d'accord pour que le Canada préside un comité de travail, il fera donc la liaison avec MM. Howman et Walker concernant la gestion de l'ordre du jour.

LE PRESIDENT demande à MM. Coderre, Howman et Walker de s'occuper du comité et d'en rendre compte à la réunion de novembre 2001.

DECISIONS

1. MM. Coderre, Howman et Walker envisageront la création d'un comité hybride chargé du suivi des prochaines manifestations de l'IICGADS et ils participeront à la préparation de la réunion d'avril 2002 à Kuala Lumpur.
2. Le rapport sur le Plan stratégique de l'AMA est approuvé. Le Plan stratégique (tel que présenté dans les dossiers) sera soumis à l'approbation du Conseil le 21 août.

7. Finance

A) Comptes trimestriels

M. REEDIE indique qu'il présentera le lendemain au Conseil les comptes de la première période, à proprement parler, approuvés par le Comité exécutif au Cap. L'auditeur de l'AMA à Lausanne sera également présent pour répondre à toutes les questions que les membres du Conseil pourraient se poser.

Des informations concernant les comptes trimestriels sont disponibles dans les dossiers (Annexe). Les dépenses de fonctionnement de l'AMA au cours du trimestre écoulé ont laissé l'organisation avec un surplus d'un peu plus de USD 1,9 million.

Figure également une feuille de bilan (Annexe) à compter du 30 juin qui reprend les deux périodes de l'année en cours, ainsi que les dépenses pour l'intégralité de la période des six derniers mois. Bien qu'à la fin du semestre, on constate une situation des avoirs satisfaisante, des réserves de financement pour les projets de recherche devront probablement être prévues dans les comptes, ainsi chacun pourra constater que l'argent est affecté et sera payé par l'AMA le moment venu. La responsabilité devra être clairement précisée dans les chiffres financiers.

Passant ensuite au tableau des finances actuelles, il est juste de dire que même en s'autorisant le financement de projets de recherche, l'AMA disposera de suffisamment de revenus et de ressources pour mener ses affaires comme elle l'entend, mais de manière raisonnable.

Pour répondre aux demandes que Mme Lindén vient de formuler en ce qui concerne le budget, elles seront satisfaites. Le problème n'est pas tant les recettes que la connaissance du niveau exact de dépenses. Ce n'est que récemment que l'AMA a pu se faire une idée précise des objectifs assignés à l'organisation.

Il espère qu'en novembre 2001, ils disposeront d'un chiffre précis pour 2002. A ce moment là, il sera possible de gérer l'inflation de l'AMA sur les chiffres à n'importe quel taux souhaité, ce qui, espère-t-il, aidera les budgets des gouvernements pour 2003, 2004 et 2005.

Pour le moment, cependant, il ne peut envisager que le total des dépenses anticipées de l'AMA en 2002 puisse être moins élevé que USD 16,5 à 17 millions.

Comme d'habitude il dispose du relevé complet des transactions effectuées depuis le 1^{er} janvier 2001, et si un membre est intéressé par un sujet particulier, il se tient volontiers à sa disposition.

MME LINDÉN propose plusieurs modifications techniques pour rendre les bilans plus lisibles. Serait-il possible que les chiffres du budget total figurent sur les bilans, de même que les chiffres de l'année précédente ?

LE PRESIDENT indique que l'affectation de fonds aux projets de recherche est importante. Il espère qu'il sera possible d'assurer le suivi avec les chercheurs pour être sûr qu'ils ont mis en forme leurs programmes. Il est important d'agir.

M. REEDIE est d'accord avec Mme Lindén pour reconnaître que le système comptable devrait être précisé.

En réponse aux commentaires du Président, il serait peut-être nécessaire d'écrire aux récipiendaires de bourses pour leur demander un échéancier indiquant le moment où l'AMA doit s'attendre à contribuer à leur travail.

LE PRINCE DE MERODE signale la nécessité de connaître les objectifs exacts du budget pour l'année à venir. Un chiffre précis devrait être donné afin que les gouvernements puissent savoir à quoi s'attendre.

LE PRESIDENT est d'accord, mais souligne que les gouvernements ont une assez bonne idée de ce que sera le montant.

LE PROFESSOR LJUNGQVIST indique que les décisions concernant les bourses de recherche ont été prises à la fin mai 2001, la répartition et les contacts ne peuvent donc qu'à peine avoir eu lieu avant l'été. Toutefois, il rendra compte de la question le lendemain, car son comité est en contact constant avec les récipiendaires.

M. REEDIE explique au prince de Merode qu'un chiffre clair et précis sera disponible en novembre 2001 pour le budget de 2002.

MME LINDÉN insiste sur l'importance de disposer d'un chiffre quelconque pour la part des gouvernements. Il n'a pas besoin d'être exact, même si un chiffre maximum serait préférable à un chiffre minimum.

LE PRESIDENT est d'accord de fournir aux gouvernements un chiffre maximum au début de chaque année si ceux-ci peuvent proposer une date.

M. UEHARA souligne que son gouvernement devra procéder à un projet de budget très prochainement, il aimerait donc obtenir les plans budgétaires pour le printemps de l'année suivante.

LE PRESIDENT suggère qu'au 30 avril de chaque année, l'AMA fournisse un chiffre maximum aux gouvernements pour l'année suivante.

M. CODERRE indique que la décision concernant le site permanent aura un impact budgétaire sur le fonctionnement.

L'AMA doit décider du type de comité ad hoc qu'elle souhaite.

LE PRESIDENT répond qu'aucun autre comité ad hoc n'a été créé autrement que par le Comité exécutif et le Conseil mais il est d'accord. Il est évident que dans n'importe quelle organisation des

sommes d'argent considérables pourraient être dépensées, s'il n'y avait pas de contrôle. L'AMA souhaite affecter la plus grosse partie de ses ressources dans la lutte contre le dopage dans le sport.

DECISIONS

1. Les bilans financiers de l'AMA seront préparés en précisant en référence le budget total et les chiffres de l'année précédente.
2. Une lettre sera adressée aux bénéficiaires des bourses de recherche pour s'assurer quand les fonds devront être versés par l'AMA.
3. L'AMA fournira un chiffre de budget maximum aux gouvernements tous les ans à la date du 30 avril pour l'année suivante.
4. Les comptes trimestriels sont approuvés.

B) Mise à jour sur le financement de l'UE

LE PRESIDENT informe les membres qu'un accord sera signé le lendemain avec la Commission européenne qui financera trois projets différents à hauteur de deux millions d'euros. Le premier est un projet de formation électronique, outil d'information, de référence et d'éducation par le biais d'Internet pour les athlètes et les médecins sportifs, conçu pour améliorer la prévention dans le cadre de la lutte contre le dopage. Le deuxième est le financement de la formation d'une équipe élargie d'observateurs indépendants pour les principales manifestations sportives. Le troisième projet porte sur le financement du travail en cours sur le passeport des athlètes, afin que soit poursuivi l'examen du potentiel d'un tel système et de l'usage d'un passeport ou d'une carte adaptée. Les athlètes pourraient ainsi obtenir un accès à des informations contre le dopage et se voir affectés un dossier de données personnelles longitudinales.

DECISION

Un contrat sera signé le 21 août entre l'AMA et l'Union européenne pour le financement de projets de l'AMA à hauteur de deux millions d'euros.

8. IICGADS

A) Suivi du financement

M. CRICK indique qu'il n'y a pas grand chose à rajouter au rapport qu'il a présenté au Cap. L'IICGADS a tenu une réunion très productive au Cap en juin 2001, qui a entraîné un accord sur la participation des gouvernements au financement de l'AMA. Ceci n'a pas été facile, car les relations avec les gouvernements et les procédures sont très complexes.

Les gouvernements s'entendront pour apporter les financements. Dans certains cas, ce sera une entité géographique, dans d'autres, les pays paieront séparément.

B) Proposition d'élargissement du Conseil

M. CRICK précise que la question de l'élargissement du Conseil a soulevé quelques difficultés, résolues par une proposition qui sera soumise au Conseil le lendemain (Annexe).

M. CODERRE signale que les responsabilités seront assumées de différentes manières. Il n'envisage pas de problèmes particuliers : les gouvernements souhaitent prendre la responsabilité de leur part de financement. Ce sera plus facile sur certains continents que sur d'autres, mais les parts gouvernementales seront versées.

LE PRESIDENT exprime son inquiétude en ce qui concerne l'élargissement du Conseil. La question qui a donné lieu à la suggestion initiale d'augmenter de huit membres le nombre des membres du Conseil est venue du souhait d'une représentation supplémentaire de l'Union européenne pour traiter des questions du continent européen. Il n'est pas opposé à augmenter d'un membre la représentation européenne, dans la mesure où cela permettrait alors au Mouvement olympique d'inviter un membre du Comité International Paralympique, car l'IPC rencontre lui aussi des problèmes de dopage dans ses sports. Cette solution satisferait les exigences immédiates sans aller jusqu'à huit nouveaux membres pour le Conseil.

M. CODERRE n'est pas d'accord. L'équité n'a rien à voir avec la taille du porte-monnaie. L'Europe versera 47% du financement de l'AMA et elle mérite un siège supplémentaire pour de nombreuses raisons, mais il estime que l'Afrique avec ses 53 pays, devrait bénéficier de davantage de représentants au Conseil pour accroître l'impact de la lutte contre le dopage. Sinon, cela sera comme si ceux qui versent le plus d'argent qui contrôlent l'AMA. De nombreux pays en Asie souhaitent également contribuer à l'AMA. L'AMA a besoin de s'ouvrir pour être plus représentative, avec la participation de davantage de gouvernements et plus d'argent au budget, afin d'envoyer ainsi un message clair au public en ce qui concerne la plus large participation.

M. BALFOUR déclare que M. Coderre a clairement présenté la situation. L'égalité, l'équité et la justice doivent être à la base des principes de l'AMA. Elle ne peut appartenir à un seul continent. Et l'Afrique ne peut être tout le temps laissée pour compte. Il est donc absolument en désaccord avec le Président à ce sujet. Il comprend certaines de ses inquiétudes concernant l'élargissement, mais à son avis, il n'y a absolument pas lieu de tenir compte de la question de l'épaisseur du porte-feuille.

LE PRINCE DE MERODE est de tout coeur d'accord avec M. Balfour, mais l'élargissement n'est pas sans l'inquiéter lui aussi. L'AMA doit être prudente avant de passer à une large échelle. Huit personnes, cela représente un nombre important, et il sera difficile de travailler avec autant de membres, la question doit donc être étudiée avec soin.

M. BALFOUR estime que l'AMA pourrait être grande tout en restant efficace.

M. CODERRE déclare que les sièges du conseil seront attribués en toute équité et justice ; si l'AMA décidait de s'élargir, il lui faudrait alors tenir compte de certains éléments précis.

LE PRINCE DE MERODE précise qu'il préférerait que l'on n'augmente pas le nombre des membres du Conseil.

M. LARFAOUI estime que le mieux est d'attendre et de voir s'il devient indispensable de s'élargir à l'avenir. Les réunions de l'AMA sont déjà très onéreuses et le but est de lutter contre le dopage.

MME LINDÉN rappelle qu'une discussion a eu lieu au sein de l'UE pour savoir combien celle-ci devrait payer et le nombre de sièges qu'elle estime devoir détenir au conseil, et ce n'est pas avant novembre 2001 que tous les représentants se réuniront pour savoir si l'Europe accepte la Déclaration du Cap.

Il est plus facile d'exercer une influence si les gouvernements ont la possibilité de travailler au sein de l'AMA.

Les membres ne doivent pas oublier leurs objectifs et tous les pays devraient participer au travail de l'AMA.

LE PRESIDENT, au risque de provoquer un désaccord encore plus violent, déclare que personne ne peut dire qu'à l'heure actuelle le poids est injuste. En ce qui concerne la pondération, il ne faut tout de même pas oublier que près de 50% des athlètes des Jeux Olympiques viennent d'Europe.

Il souligne qu'il ne sera pas nécessaire d'amender les statuts de l'AMA pour accorder deux sièges supplémentaires. Il faudra néanmoins procéder à des amendements en définitive si un élargissement d'envergure était requis. Il estime que les membres devraient éviter que tout le monde soit représenté à l'AMA. L'AMA a besoin d'être petite et mince afin de demeurer une organisation efficace.

M. CODERRE souligne que l'organisation ne sera efficace qu'une fois que les gouvernements auront pris leurs responsabilités.

Par ailleurs, l'Asie représente un tiers de la population mondiale.

Tout se passera bien tant que l'équilibre sera conservé au sein de l'AMA, néanmoins les Africains ont le droit de se sentir des cousins pauvres. Quelle est la définition de la représentativité? Il est indispensable de lutter en Afrique et en Asie pour parvenir à l'équité.

M. KOSS considère que si l'AMA procède à son élargissement, elle pourrait devenir comme les Nations unies avec des pays du monde entier. L'argument est sans fin et il peut voir venir les demandes constantes d'élargissement à l'avenir. Il souhaite qu'on lui assure que si l'AMA décide de suivre la Déclaration du Cap et ajoute quatre membres à son Conseil, il n'y aura pas d'autres ajouts.

M. MAYORAL ne voit aucune raison d'accroître le nombre de membres du Conseil. Un conseil de plus de cinquante membres n'est pas efficace.

DECISION

La question de l'élargissement sera proposée au Conseil le 21 août.

9. Laboratoires

– Recommandation du Conseil de l'AMA

A) Appendice D du CADMO (ISO 17025)

M. WADE annonce que deux points sont soumis à discussion concernant les laboratoires : le document d'amplification (Annexe) préparé par le CIO, et les recommandations concernant l'accréditation du laboratoire de Tunis (Annexe).

Le premier document comprend deux annexes : quelques modifications recommandées concernant la demande de l'ISO 17025 pour le contrôle du dopage selon le CIO (Annexe), et l'appendice D – demande de l'ISO 17025 pour le contrôle du dopage conformément au Comité International Olympique.

Le CIO disposait d'un bon système en place et a tenté de l'améliorer. On a demandé à l'AMA d'examiner l'appendice D et la recommandation finale après examen est que la commission exécutive du CIO supprime la référence au Guide ISO 25 dans le CADMO et la remplace par la référence au Guide ISO 17025 ou *guide approprié*, la commission exécutive ne devrait pas entériner le projet de l'appendice D par crainte de devoir encore d'améliorer le document, et finalement que la commission exécutive soit reprenne le document pour le retravailler davantage, ou qu'elle supprime la référence à l'appendice D du CADMO et maintienne l'exigence de la certification du Guide ISO 17025.

Le propre système de l'AMA propose une approche semblable à celle du CIO, mais le comité d'accréditation des laboratoires ne considère pas que la référence au guide d'amplification soit souhaitable.

LE PRINCE DE MERODE explique qu'il fallait se presser, c'est pourquoi le Dr Schamasch a envoyé à l'AMA la lettre avec le rapport du professeur Hemmersbach. Le laboratoire de Rio sera bientôt accrédité et c'est une question d'urgence pour le laboratoire de Tunis du fait des Jeux Méditerranéens.

LE PRESIDENT estime que la réponse la plus simple serait pour l'AMA de recommander que la référence au guide d'amplification soit supprimée du CADMO et que les laboratoires s'en tiennent au Guide ISO 17025, de telle sorte que la commission exécutive du CIO aura la possibilité d'adopter la décision en septembre afin qu'elle soit prête pour Salt Lake City.

M. HOWMAN indique que le Comité légal s'est penché sur la question, et qu'il y a trois points du CADMO qui nécessitent des modifications. Il va élaborer une proposition qui sera soumise au Conseil le lendemain.

DECISION

Le Comité légal va élaborer une proposition concernant l'accréditation des laboratoires, le Guide ISO 17025 et l'Appendice D du CADMO qui sera soumise à l'approbation du Conseil le 21 août.

B) Accréditation du laboratoire de Tunis

LE PRESIDENT signale que le Dr Schamasch a envoyé une lettre (Annexe) avisant l'AMA que celle-ci devait approuver l'accréditation du laboratoire de Tunis. Il propose que la décision soit prise le lendemain par le Conseil.

M. LARFAOUI soutient hautement cette recommandation. Il est très important que l'accréditation soit accordée au laboratoire de Tunis.

DECISION

La proposition d'approuver l'accréditation du laboratoire de Tunis sera soumise à l'approbation du Conseil de la Fondation, le 21 août 2001.

10. Code

A) Mise à jour

– Plan du projet

M. WALKER présente un diaporama avec les propositions sur la manière dont le travail d'élaboration du Code de l'AMA pourrait être effectué à l'avenir, il demande également aux membres de se rapporter aux documents contenus dans leurs dossiers (Annexe).

LE PRESIDENT fait l'éloge de cette présentation.

M. CRICK estime qu'il s'agit d'une présentation très encourageante et très complète.

Il est particulièrement important d'accorder des ressources à un tel projet.

Il demande qui étaient exactement les consultants externes pour la gestion du processus?

Il existe des éléments spécifiques du Code restant à couvrir. Si l'AMA est propriétaire du projet, le Comité exécutif doit alors pouvoir fournir la ligne d'action et disposer d'un certain droit d'appropriation sur le contenu précis, la politique et l'approche philosophique. Et il devrait s'attendre à donner des conseils sur toute la durée du processus. L'équipe chargée d'élaborer le Code devrait également rendre régulièrement compte de ses progrès au Comité exécutif.

M. LARFAOUI estime que le travail a été bien préparé, mais les échéances sont trop longues. Les FI devront également rectifier leurs codes et les délais sont tout simplement trop longs.

Il ne croit pas que les NADO devraient y participer, dans la mesure où ils sont sous la responsabilité de leur gouvernement respectif.

M. VERBRUGGEN demande si les athlètes suivront les mêmes procédures dans le monde entier.

Par ailleurs, il demande si tous les consultants travaillent sur le même projet.

M. BALFOUR fait remarquer que les délais sont trop longs. Quelque chose pourrait-il être fait pour réduire la période.

La discussion sur le contenu est plutôt essentielle et il est nécessaire de surveiller cette question étroitement.

L'Afrique du Sud a une mesure d'avance, puisqu'elle présente déjà sa propre loi pour satisfaire l'AMA et il espère que l'AMA promulguera le Code rapidement afin de ne pas provoquer de délais dans le travail gouvernemental.

Il est nécessaire d'en finir avec les failles du système et certaines FI ne jouent pas le jeu.

M. CODERRE déclare que ce jeu a pour nom « faisabilité ». Il n'est nul besoin de réinventer la roue, car les FI savent déjà ce que l'AMA devra entreprendre.

Le groupe de travail avec le Canada et l'UCI présente une excellente occasion d'éviter de dépenser davantage en consultation.

Le cadre-temps ne laisse pas de l'inquiéter, mais il estime qu'il s'agit d'un problème de gouvernement et les gouvernements devront se discipliner pour aller de l'avant.

Il faudrait également envisager ce qui arriverait si un pays ne souhaitait pas appliquer le Code. L'AMA devra se montrer ferme sur cette question au point de signifier qu'aucune manifestation internationale ne pourrait être organisée dans un tel pays.

L'AMA souhaite également éviter trois contrôles effectués par trois différentes organisations sur un athlète. Il lui faut préciser ce qu'elle entend par harmonisation et se montrer fermes quant aux sanctions.

LE PROFESSOR LJUNGQVIST estime que le processus devrait être accéléré de six mois, afin d'être applicable aux Jeux Olympiques de 2004, car les FI vont devoir ratifier ce code au cours de leur congrès précédant les Jeux Olympiques.

Son comité travail sur une liste qui devra être opérationnelle à compter du 1^{er} janvier 2003.

Peut-être une circulaire devrait-elle être adressée aux FI pour les informer de ce qui arrive avec l'AMA, dès que possible. L'IAAF n'a pas ratifié l'actuel CADMO car, dans son état actuel, il n'est pas d'une qualité acceptable et il ne correspond pas à ses propres règlements, et ce du fait que la procédure par laquelle le Code a été mis en place n'était pas adéquate.

M. MAYORAL indique que si l'AMA souhaite que le code soit appliqué cela entraînera la création d'une obligation légale s'imposant à toutes les parties prenantes à ce Code.

Il demande ce que signifie un accord collectif ?

M. BALFOUR indique qu'un certain type de sanctions devrait être appliqué si un pays n'aide pas l'AMA dans sa tâche.

En ce qui concerne les FI participant également au Code, cela aiderait les pays qui sont sérieux sur la question de l'antidopage, mais de nouveau l'IICGADS est ici pour jouer un rôle très important à l'égard des pays qui ne veulent pas se conformer à ce que l'AMA souhaite entreprendre.

LE PRINCE DE MERODE est d'accord avec le professeur Ljungqvist. Le CIO n'est pas responsable de ce qui est arrivé à propos du CADMO, puisqu'il a été remplacé par quelque chose dont il n'est pas lui-même satisfait. Il comprend les difficultés rencontrées par le professeur Ljungqvist et la répétition de ces problèmes devrait être cette fois-ci évitée.

L'approbation du Code par les gouvernements et les FI est absolument nécessaire. Si les gouvernements ne sont pas d'accord avec le Code, alors le Mouvement olympique dans son ensemble ne devrait pas autoriser la tenue de compétitions dans leurs pays.

Il demande également que l'AMA rende les documents davantage disponibles, car le CIO devra également ratifier le Code. Le CIO souhaite participer étroitement et de manière constructive à l'élaboration de ce document.

M. REEDIE s'interroge sur les noms figurant à la fin des documents : SEF Communication et DNV Consulting. M. Walker a-t-il reçu des conseils pour la présentation de ce projet ?

Il existe un souhait unanime et manifeste de progresser plus rapidement. Le projet va donc devoir être modifié et raccourci et il faudra que quelqu'un propose des chiffres assez rapidement pour s'assurer que les coûts pourront être pris en charge.

M. VERBRUGGEN demande si le Code s'appliquera également aux sports professionnels.

LE PRESIDENT fait observer que les athlètes devraient également figurer comme parties prenantes.

Il estimait pour sa part que les délais étaient trop courts pour pouvoir accomplir tout le travail prévu, mais il se réjouit de constater que les gouvernements souhaitent réduire les échéances. Elles devraient peut-être être comprimées dans la phase 1.

L'équipe chargée de la communication doit préparer le travail de base avec le CIO, l'ASOIF, les FI d'hiver et l'ACNO afin que chacun soit prêt à temps.

Il estime bonne l'idée de tenir une certaine forme de congrès pour réunir l'ensemble de l'organisation. Peut-être cela devrait-il avoir lieu dans la dernière partie de l'année 2002.

L'essentiel étant que l'AMA crée un sens d'urgence interne et soit prête à agir sur un document parfait à 95% plutôt que de rechercher la perfection.

Le plan de communication est également très important et l'AMA a besoin d'agir rapidement à ce sujet.

Pour les gouvernements qui envisagent déjà une loi, il espère qu'une telle légalisation pourra être retardée ou que celles qui seront instituées tiendront compte du code à venir. Quant à ce qu'il y a lieu de faire si un pays ne souhaite pas appliquer le Code, ceci pourra être décidé plus tard.

Il serait nécessaire de revenir aux partenaires et de les consulter, afin que les avis que les membres donneront à l'équipe chargée du projet reflètent ce que pensent tous les partenaires.

Les NADO pourraient être utiles au niveau de l'application pratique du Code, car ils sont sur le terrain et savent ce qui fonctionne ou non.

Il espère que chaque membre du Conseil approchera la question de manière positive. L'objectif de l'AMA est de faire que cela soit possible, de proposer des solutions et non pas de provoquer des problèmes.

LE DR WALKER estime que le Comité de coordination du Code antidopage se félicitera de cette demande d'accélération du processus.

Jusqu'à présent, la responsabilité du travail a été prise en charge de manière volontaire par des personnes ayant d'autres responsabilités, mais le plan proposé suggère une approche nouvelle et plus professionnelle. Il est d'accord que si l'AMA décide d'accélérer la procédure, ceci devrait probablement intervenir en Phase 1 du projet. La mise en forme actuelle du projet de Code pourrait ne pas prendre beaucoup de temps, alors que cela sera probablement le cas du processus de consultation.

Le Comité exécutif et/ou le Conseil devraient proposer la ligne à suivre, disposer de la propriété et des possibilités constantes de pouvoir prendre connaissance de ce qui est en cours pour faire valoir leur point de vue autant que nécessaire.

Il reconnaît que l'AMA n'a pas besoin de l'approbation des NADO pour le Code, néanmoins, leur expérience sera absolument indispensable pour la mise en application.

Il ne sait rien de l'inclusion des sports professionnels mais aux Etats-Unis, de lents progrès sont en cours dans ce secteur. En tout état de cause, les mêmes procédures devraient s'appliquer aux sports professionnels qu'à ceux du programme olympique.

Les Athlètes sont un élément inestimable du processus, et la commission des athlètes est représentée au sein du Comité de coordination du Code antidopage. L'AMA a demandé la présence d'un représentant du Mouvement olympique et il souhaiterait que le prince de Merode réponde à l'invitation.

En ce qui concerne les législations et les gouvernements, un Code de l'AMA, communément accepté, adopté par les principales parties et partenaires, devrait être l'un des moyens principaux de réduire les conflits de juridiction. Si les conflits peuvent se résoudre grâce à un code communément accepté cela constituerait un grand pas en avant.

LE PRESIDENT demande aux autorités publiques quelle sorte de consultation et de visites seront nécessaires pour respecter le programme prévu. Le Comité de coordination du Code antidopage devra le faire savoir au Comité exécutif.

Un projet devra également être proposé pour qu'on puisse réagir dessus.

Il y a quelques chevauchements concernant les sports professionnels, mais c'est aussi un secteur dans lequel les parties sportives n'ont aucune compétence, et les autorités publiques devront prendre une décision à ce sujet. Les représentants des organisations sportives professionnelles devraient être invités à prendre part au processus si les sports professionnels devaient être inclus.

M. VERBRUGGEN demande que le groupe chargé d'établir la liste des substances interdites étudie la question des corticoïdes et du salbutamol et leur inclusion sur la liste.

Il demande au professeur Ljungqvist de fournir des informations sur la question au cours de la prochaine réunion de l'AMA.

LE PROFESSEUR LJUNGVIST signale que la question a déjà été étudiée à plusieurs reprises et qu'elle n'est pas si simple. Les corticoïdes sont des produits naturels et ils sont autorisés sous réserve de certaines restrictions. Le Salbutamol sera autorisé à Salt Lake City si les athlètes peuvent en montrer la nécessité.

Il est d'accord qu'une porte a été ouverte, en ce qui concerne ces substances, qui doit être refermée.

LE PRESIDENT signale qu'il y a quelque chose qui ne va pas quand un certain nombre de braves athlètes participent aux Jeux Olympiques alors même qu'ils souffrent de sévères crises d'asthme et il faudra bien s'occuper de cette question un jour.

DECISION

Le professeur Ljungqvist et le Comité Santé, Médical et Recherche étudieront la question des corticoïdes et du salbutamol et leur inclusion sur la liste des substances interdites et rendront un rapport à la prochaine réunion du Comité exécutif de l'AMA.

B) Budget

M. WADE confirme qu'une consultation a été prévue dans le projet.

Le budget (Annexe) reflète la Phase 1.

LE PRESIDENT fait remarquer que si le Comité exécutif prend la décision de tenir un congrès, cela impliquera un poste budgétaire supplémentaire.

M. REEDIE considère qu'il devrait se réunir avec MM. Walker et Wade pour accoler des noms et des numéros aux propositions et les étudier au nom de l'AMA afin de savoir si le chiffre proposé de USD 643 000 est correct ou non.

Il est également nécessaire d'étudier le système d'approbation des dépenses. Après le 1^{er} janvier 2002, il faudra que l'AMA se responsabilise un peu plus. Il estime qu'un certain nombre de personnes réagiront devant les bilans au cours des réunions et les dépenses pourront probablement être réduites.

Le projet ira loin dans la réalisation du processus d'harmonisation de M. Walker et cela créera peut-être moins de travail pour le Comité Standards et Harmonisation.

M. CRICK demande ce que l'AMA attend des gouvernements en terme de conseil. Il y a peut-être des aspects du Code de l'AMA que les gouvernements auront besoin d'inclure dans leur propre législation, ainsi que de nombreux éléments pour lesquels la participation des gouvernements n'aura pas lieu d'être.

Tant que les gouvernements n'ont pas une idée précise du contenu réel des divers éléments du Code proposé, il ne sera pas facile aux gouvernements de savoir précisément quel sera leur rôle et ce qu'ils devront reprendre dans leur législation.

LE PRESIDENT déclare qu'il ne prévoit pas de grande surprise nul part dans le Code. Si les gouvernements discernent des points quelconques du Code demandant un travail particulier avant de pouvoir y adhérer ou exigeant un accord sur un cadre correct quel qu'il soit, ils doivent le faire savoir.

M. BALFOUR déclare que pour son gouvernement, il s'agit simplement d'insérer les définitions correctes dans la législation pour respecter le Code.

La législation de l'Afrique du Sud en terme d'antidopage s'applique au sport en général, il n'y a donc aucune différence entre législation à l'intention des professionnels et des amateurs.

LE PRESIDENT estime que l'AMA devrait savoir au moment de la réunion à Kuala Lumpur en avril ce qui doit être fait par les gouvernements, notamment si un congrès doit avoir lieu dans la deuxième moitié de l'année.

M. WALKER déclare que le processus a été envisagé dans le détail, mais une élaboration du produit est encore nécessaire.

LE PRINCE DE MERODE signale que la participation des volontaires a fonctionné aussi bien que possible jusqu'à présent.

Les gouvernements ont encore beaucoup à faire, notamment collaborer avec Interpol, les douanes et les forces de police.

M. CODERRE estime que les gouvernements devraient agir à plusieurs niveaux. Il reconnaît avec le prince de Merode que les gouvernements pourraient employer les officiers des douanes et de la police et régler la question de l'étiquetage des produits.

L'AMA pourrait collaborer avec des agences de l'ONU pour accélérer le processus.

Une précision concernant les chiffres du budget est indispensable, ainsi que des mesures de contrôle des dépenses avec l'attribution de mandats précis.

DECISION

MM. Reedie, Walker et Wade discuteront du détail du budget proposé pour la Phase 1 de l'élaboration du Code.

11. Entreprise

A) Structure d'organisation

M. SYVÄSALMI présente un diaporama de la structure d'organisation de l'AMA (Annexe). Il est évident que les besoins opérationnels de l'AMA requièrent une équipe plus étoffée que celle dont elle dispose actuellement. L'AMA a besoin de personnels en nombre suffisant mais elle devra continuer à sous-traiter du travail.

Des bureaux régionaux de l'AMA sont également nécessaires afin d'assurer un service 24h sur 24.

B) Recrutement du personnel exécutif

M. SYVÄSALMI fait une présentation sur écran des conditions de recrutement du personnel exécutif (Annexe). Il espère avoir la possibilité de rencontrer M. Reedie pour discuter des propositions de budget en relation avec les niveaux de salaires.

M. KOSS recommande qu'un directeur général et un directeur de la technologie soient recrutés.

Il estime qu'une personne chargée des relations avec les gouvernements devrait être également une priorité.

Ce serait aussi une bonne idée de proposer un directeur spécialement chargé des relations avec les athlètes.

MME LINDÉN signale que des discussions semblables ont eu lieu à plusieurs reprises par le passé. Elle craint que ce dont on aura besoin d'abord et avant tout c'est d'une limite au budget. Malheureusement, les gouvernements doivent toujours penser argent d'abord.

Elle demande si les coûts en personnel et de fonctionnement correspondent à la présentation faite au Cap.

Elle aimerait également savoir quelles sont les raisons pour lesquelles l'AMA devrait disposer de bureaux régionaux, et si ceci a été prévu au prochain budget.

Au Cap, les gouvernements ont hésité sur la taille des budgets. Certains plafonds devaient être fixés pour les cinq années à venir.

M. CODERRE reconnaît que l'AMA aura besoin d'être prudente sur le plan budgétaire.

En réponse aux critiques concernant la communication entre l'AMA et les gouvernements, ceci provient sans doute du manque de personnel.

L'idée de régionalisation et de disposer de bureaux satellites pour faire valoir l'internationalisation est excellente, toutefois il exprime certaines réserves sur les dépenses que cela induit. Il soutient également l'idée d'une personne chargée des relations avec les gouvernements.

M. LARFAOUI déclare que le projet a de l'envergure. Toutefois, l'objectif de quadrupler le personnel est trop ambitieux.

Le principe du projet présenté devrait être adopté, mais le recrutement demandera plus de temps que les deux ans avancés et devra être étalé en fonction des besoins de l'AMA.

LE PRINCE DE MERODE se félicite de constater que l'AMA est désormais prête à dépenser de l'argent. Par le passé, il n'y avait jamais d'argent disponible pour des investissements dans des projets antidopages.

Le personnel doit être recruté en fonction du travail à effectuer, et l'AMA devrait avoir la prudence de ne pas surestimer ses besoins dans ce domaine. Un juste équilibre devrait être trouvé entre l'action requise et le personnel à employer pour l'effectuer.

M. VERBRUGGEN signale qu'un investissement dans du personnel hautement qualifié est nécessaire. M. Larfaoui a raison de dire que le principe est excellent et il est d'accord avec le principe d'investir dans du personnel, mais il faudra que l'AMA se montre prudente avec son argent.

M. REEDIE précise que, s'il a bien compris, M. Syväsalmi a présenté aux membres la situation idéale. La question demeure de savoir combien de temps sera nécessaire pour parvenir à une telle situation, notamment avec les pressions sur les dépenses que cela implique.

Il estime que son comité devrait se réunir avec le personnel, lui demander de justifier la structure présentée et de mettre en place des échéances pour le rendu des tâches. Au bout du compte, ce que souhaite M. Syväsalmi est une structure de recrutement.

LE DR VEREEN rappelle que l'AMA a travaillé rapidement au cours des deux dernières années et les comités ont réalisé des travaux plus rapidement que prévu.

Il soutient M. Syväsalmi lorsque celui-ci suggère d'accélérer la succession des échéances proposées.

LE PRESIDENT indique que le principe directeur de l'AMA devrait être : ce qui peut être effectué – au coût et aux dépassements les moins élevés possibles. L'AMA paie déjà pour certains des postes proposés sous la forme de services externes.

En ce qui concerne les commentaires de Mme Lindén, chacun prend part à l'établissement des budgets, dès lors si quelqu'un a une demande à formuler, il doit le faire.

M. SYVÄSALMI considère que l'idée de M. Koss d'un directeur général est pertinente, mais l'AMA devrait poursuivre sans un directeur général séparé pour l'instant. Les autres propositions de M. Koss sont en cours d'étude.

Concernant un agent de liaison avec les gouvernements, il ne discute pas la nécessité immédiate d'une personne chargée des relations avec les gouvernements. Cette relation avec les gouvernements est indispensable afin qu'elle s'ajuste à celle qui existe entre les FI et l'AMA.

En réponse à Mme Lindén, il a tenté de conserver le recrutement dans le cadre du budget présenté au Cap et le Plan stratégique est à la base de la structure définie.

En ce qui concerne les représentants régionaux, il n'est pas nécessaire que les bureaux soient importants, mais l'AMA a vraiment besoin d'une représentation et de proposer des services au niveau régional, car l'AMA est un organisme de service.

En réponse aux commentaires de M. Coderre, les problèmes de communication doivent être résolus et les trois bureaux satellites qu'il a mentionnés dans sa présentation devraient permettre d'aller dans ce sens.

M. SYVÄSALMI reconnaît avec M. Larfaoui que le plan est ambitieux et il reste à savoir s'il est faisable ou non. Cela prendra du temps. Il estime que les priorités proposées sont raisonnables, avec un besoin immédiat d'une équipe de 15 personnes.

Comme le prince de Merode, il est convaincu que l'AMA a de l'argent, mais la question principale reste de savoir comment l'argent sera dépensé de manière responsable. Il propose que les coûts de recrutement ne dépassent pas 20% du budget total de l'AMA et la proposition qu'il a formulée reste en deçà de 20 %.

En réponse aux commentaires de M. Verbruggen, le chiffre se fonde sur l'idée que l'AMA disposerait de 35 personnes travaillant au siège. L'AMA a besoin d'investir les objectifs qu'elle s'est fixés. Il y a un besoin urgent de prendre en charge le travail de manière appropriée.

La création d'une organisation hybride faisant appel au volontariat de tant de spécialistes est une telle idée qu'il faut en prendre soin.

En réponse au Dr Vereen, le but est d'offrir une aide plus efficace aux comités de volontaires.

Il ignore jusqu'au vote où sera installé le siège de l'AMA, mais nombre des membres du personnel sont prêts à travailler quel que soit le lieu qui sera désigné.

Il reconnaît avec M. Larfaoui qu'une équipe de 40 à 45 membres n'est pas immédiatement nécessaire.

Les plafonds fixés se fondent sur les discussions qui ont eu lieu au Cap.

DECISION

Le recrutement du personnel de l'AMA sera envisagé dans le cadre des budgets fixés au Cap et selon les besoins immédiats.

12. Salt Lake City 2002 (mise à jour)

M. SYVÄSALMI rend compte de ce qui est prévu aux Jeux de 2002 à Salt Lake City (Annexe), mentionnant une erreur dans le document. L'AMA effectuera un minimum de 3 500 tests en 2001 et non de 3000.

Le programme d'information sur l'AMA se déroule très bien, et le programme sur le passeport des athlètes y sera ajouté. La proposition du Musée Olympique d'un stand commun en trois ou quatre endroits au moins est la bienvenue.

L'AMA cherchera à améliorer la coordination des contrôles hors compétition.

DECISION

Le suivi concernant Salt Lake City 2002 est approuvé.

13. Programme sur le passeport des athlètes

M.KOSS réfère les membres à son rapport (Annexe).

LE PRINCE DE MERODE demande pourquoi il y aura douze Observateurs indépendants à Salt Lake City.

M. SYVÄSALMI souligne qu'il y avait quinze observateurs indépendants à Sydney. M. Howman a été nommé pour présider l'équipe des observateurs indépendants à Salt Lake City et il va expliquer les raisons de cette décision.

M. HOWMAN présente la liste des experts qui composeront l'équipe des Observateurs indépendants à Salt Lake City. Cette liste comprend deux experts du travail scientifique de laboratoire, spécialement engagés pour l'observation du laboratoire à Salt Lake City, deux membres formés sur le plan médical pour traiter des questions posées par le salbutamol et les déclarations médicales, deux personnes pour la gestion du bureau, un athlète observateur, deux membres NADA spécialisés dans ce domaine, lui-même en tant que président de la délégation et deux autres membres qui n'auront d'autres tâches que d'être présents dans les secteurs de contrôle de dopage pour observer ce qui se passe.

Il ne s'agira pas de la Rolls-Royce des affectations, ce sera plutôt la Volkswagen et ce sera fait correctement et de manière approfondie.

LE PRINCE DE MERODE considère que l'AMA devrait pouvoir également disposer d'un Observateur indépendant familiarisé avec le travail de laboratoire dans le laboratoire de Salt Lake City, lequel souhaiterait disposer d'un ou deux spécialistes de ces travaux au laboratoire.

DECISION

Le programme sur le passeport des athlètes est approuvé.

14. Questions diverses

– USATF

LE PRESIDENT informe les membres que la commission de l'USATF a terminé son rapport sur la question des athlètes des Etats-Unis contrôlés positifs avant les Jeux à Sydney. Il a écrit à l'USATF et à l'USOC pour leur demander quelles étaient leurs intentions en ce qui concerne le suivi de ce rapport et il attend la réponse.

– **CONI**

LE PRESIDENT indique qu'il a écrit une lettre plutôt détaillée au CONI en lui demandant un compte rendu sur les questions ayant surgi après les Jeux à Sydney. Il a examiné le contenu de la lettre avec Me Oswald, qui tenait particulièrement à ce qu'une telle lettre soit rédigée. Il espère qu'en novembre 2001, il pourra rendre compte de ce qui s'en est suivi.

– **EPO**

LE PRESIDENT signale que le professeur Ljungqvist rendra un rapport sur l'EPO le lendemain et peut-être que Mme Lindén ou son représentant présentera le suivi sur l'enquête en Finlande.

15. Prochaine réunion

LE PRESIDENT annonce que la prochaine réunion est prévue les 26/27 novembre 2001 à Lausanne, mais cela demande confirmation.

DECISION

La date exacte de la prochaine réunion sera confirmée.

LE PRESIDENT remercie les membres du comité exécutif de s'être préparés pour cette réunion, ce qui a permis de passer en revue un ordre du jour chargé avec beaucoup d'efficacité.

La séance est levée à 14h00.

POUR APPROBATION

M. RICHARD W. POUND, QC
PRESIDENT DE L'AMA